

Bulletin d'inscription Enfant - Adolescent

Pour les cours de peinture 2025 - 2026
Abonnement de 30 cours à l'année.

Organisés et animés par Sandrine Sananès
Praticienne en expression artistique
Fondatrice de l'Atelier de Charenton
Co-créatrice de l'atelier de peinture à l'école Montessori

Prénom participant(e) :
Nom participant(e) :
Date de naissance :
 Maternelle créative 3 à 5 ans Enfance créative 5 à 10 ans Adolescence créative 10 à 18 ans
 Mercredi matin Mercredi après-midi Samedi
Horaire demandé : Choix No 1 :
Choix No 2 :

Nom de la mère : Nom du père :
E-mail :
Tél. mobile : Tél. secondaire :
Adresse complète :
Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'Atelier de Charenton : OUI NON
Eléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) :
.....

Réduction sur les cours

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :

un versement de 50 € à l'ordre de Atelier de Charenton

par chèque bancaire en espèces par chèques-vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)

Pour la participation aux cours :

Je choisis :

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de..... **à l'ordre de Sandrine Sananès**

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de..... (remis pour l'encaissement au 30 septembre 2025, au 5 janvier 2026, au 5 avril 2026) **à l'ordre de Sandrine Sananès. Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.**

Pour régler les cours par **chèques-vacances, en ligne ou virement bancaire**, veuillez nous contacter séparément du bulletin d'inscription.

Avant d'inscrire votre enfant, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un e-mail à latelierdecharenton@gmail.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité. >

Saison 2025 - 2026



Dispositions générales des cours de peinture et d'expression artistique

1. Processus d'inscription aux cours annuels

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes dispositions. Un exemplaire de ce document doit être conservé. Les règlements doivent être effectués directement à la formatrice par les membres à jour de leur cotisation. La cotisation est par participant et inclut outre les 30 cours, le matériel d'art conforme, la blouse et une assurance. Les cours sont suspendus lors des vacances scolaires, sauf exception. Un calendrier détaillé des cours est remis en début d'année. L'inscription pour l'année peut être réglée par chèque(s), chèques-vacances, virement ou espèces. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions communiqués sur son site Internet et ses brochures. La TVA n'est pas applicable, selon l'article 293 B du code général des impôts.

2. Prise en charge des enfants pendant les cours

L'Atelier est accessible par un code d'entrée. Les parents accompagnent les enfants non autonomes pour se préparer. Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure du cours, assurant ainsi que les enfants sont accueillis au bon moment. À l'entrée de la salle de peinture, les enfants sont accueillis par la praticienne, sans la présence des parents. Ces derniers reviennent à la fin du cours. Les cours durent une heure maximum pour les enfants de trois, quatre et cinq ans. Une trousse de premiers secours est disponible dans l'établissement pour les soins des plaies légères. Il est à noter que l'Atelier de Charenton ne fournit pas de médicaments.

3. Méthode et environnement

La méthode Le Geste de peindre, animée par Sandrine Sananès, est axée sur la créativité et la confiance en soi. Fondée sur des règles claires et une ambiance de liberté, l'Atelier offre un environnement exempt de compétition et de jugement, où le groupe est composé de participants de tous âges et de toutes conditions. Des mesures sont en place pour maintenir un environnement paisible. En cas de comportement perturbateur ou dangereux, l'atelier se réserve le droit de réduire la durée du cours, comme d'exclure temporairement ou définitivement un participant, sans remboursement.

4. Responsabilité en cas d'absence et possibilités

Les cours sont animés par Sandrine Sananès, avec un remplacement ou aménagement, en cas d'absence. En cas d'imprévu (maladie, force majeure), le cours est reporté ou aménagé sans remboursement. Si un cours programmé en début d'année est retiré, le remboursement complet est effectué. Les enfants sont sous la responsabilité de l'Atelier pendant l'heure du cours. En cas de retard des parents, le parent prévient par SMS et l'enfant est gardé en attendant, assurant ainsi sa sécurité. Si une personne quitte l'atelier avec une autre personne que prévue, le parent doit envoyer une autorisation à Sandrine Sananès.

5. Récupération des tableaux et droits d'utilisation

Les tableaux du participant sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton jusqu'à la fin de l'année scolaire, faisant partie intégrante de notre démarche. Le parent en informe son enfant. Les parents seront également notifiés par e-mail des dates de remise des tableaux, prévues en fin d'année. Tout tableau non récupéré avant le 1er septembre après l'inscription sera donné aux archives de l'atelier de Charenton ou détruit, sans possibilité de réclamation. Les parents peuvent également voir les tableaux sur rendez-vous avec Sandrine Sananès. En cas de déménagement, les tableaux sont remis sur demande.

5.1. Si nous devons utiliser des tableaux pour promouvoir nos activités (édition et supports) nous nous engageons à préserver l'anonymat des auteurs de ces tableaux. Il est également entendu que les auteurs, ou toute personne en leur nom, ne pourront nous réclamer aucun droit ni compensation. Afin de diffuser notre travail, nous pouvons prendre des photos et vidéos des cours. Votre signature concerne ce qui suit : "J'autorise l'Atelier de Charenton, ainsi que Sandrine Sananès, à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles figure mon enfant, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et ce, pour une durée de dix ans. En cas d'opposition, veuillez le notifier discrètement en bas de page.

6. Inscription annuelle et politique de remplacement des cours

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Aucun remboursement n'est effectué après la date d'inscription. En cas d'absence, votre enfant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire, sous réserve des places disponibles à l'Atelier de Charenton.

7. Confirmation d'inscription

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année (**cotisation et cours**), nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi l'inscription de votre enfant à l'Atelier de Charenton.

Date et signature :

Merci pour votre intérêt à inscrire votre enfant chez nous.

Pour nous retourner le dossier d'inscription :

- **Numérique :** scannez le bulletin et envoyez-le à latelierdecharenton@gmail.com.
- **Physique :** déposez le dossier dans notre boîte aux lettres à l'adresse : L'Atelier de Charenton, 33, rue Gabrielle, 94220 Charenton.
Pour toute question, appelez-nous au 06 12 61 39 08.